

Le 11 juillet 2007

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog  
par Waste Management Inc.**

Madame,

Il me fait plaisir de vous transmettre, par la présente, la réponse à votre lettre du 27 juin dernier, concernant les travaux d'entretien des systèmes de captage et de traitement de lixiviats ou des eaux ainsi que l'impact d'une éventuelle rupture accidentelle des deux bassins d'eau de lixiviation.

Je demeure à votre disposition pour répondre à toute demande d'information supplémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nathalie Martel  
Chargée de projet

p. j.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Théberge, chef du Service des projets en milieu terrestre

...2

**Question DQ-12**

1. *L'article 44 du REIMR prévoit que « les systèmes de captage et de traitement des lixiviats ou des eaux [...] doivent à tout moment être maintenus en bon état de fonctionnement; à cette fin, ils doivent périodiquement faire l'objet de contrôles et de travaux d'entretien ou de nettoyage, selon la fréquence établie dans l'autorisation obtenue en vertu des articles 22 ou 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. »*
- *Quelles sont les exigences relatives à ces contrôles et travaux habituellement établies par le Ministère?*
  - *Quelle fréquence d'intervention est généralement prévue au certificat d'autorisation?*
  - *Ces conditions sont-elles établies selon la sensibilité du milieu récepteur?*
- 

**Réponse**

Le MDDEP n'a pas d'exigences standards concernant les types et la fréquence des contrôles et des travaux d'entretien ou de nettoyage des systèmes de captage et de traitement des lixiviats. Cela varie d'un projet à l'autre en fonction principalement des composantes des systèmes mis en place et des propositions des exploitants. Par exemple, pour le système de captage du lixiviat, on peut retrouver le nettoyage systématique des drains aux cinq ans, l'inspection aux trois ans et le nettoyage au besoin, ou encore l'inspection et le nettoyage au besoin en fonction des variations des débits de lixiviat capté. D'autre part, selon que la couche drainante est composée de sable ou d'une pierre nette, les contrôles et entretiens du système de captage des lixiviats peuvent être plus ou moins fréquents.

2. *Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a réalisé une évaluation de l'impact sur la santé humaine et l'environnement d'une éventuelle rupture accidentelle des deux bassins d'eaux de lixiviation, cette évaluation ne considère pas les boues accumulées dans les deux bassins de rétention suite à la décantation des matières en suspension auxquelles peuvent être associés des contaminants.*
- *Est-ce que le déversement subit de toutes les eaux de lixiviation contenues dans les bassins à la suite d'un bris simultané des digues des deux bassins pourrait impliquer des brèches qui atteindraient le fond des bassins et entraîner ainsi les boues contaminées, leur remise en suspension et leur transport vers l'aval.*
  - *Est-ce que l'apport en contaminants des boues accumulées dans les bassins aurait dû être considéré dans l'évaluation des risques?*
  - *Si oui, pourquoi et comment? Si non, pourquoi?*

---

## Réponse

Le déversement subit de toutes les eaux de lixiviation contenues dans les bassins pourrait impliquer des brèches qui atteindraient le fond des bassins et entraîner vers l'aval les boues s'y trouvant. À notre avis, c'est le scénario le pire pouvant survenir. En effet, il n'est pas exclu que les bassins puissent se vider complètement avant que la brèche ait le temps de s'étendre jusqu'au fond du bassin.

L'analyse des impacts potentiels d'une vidange accidentelle des bassins sur la qualité de l'eau n'avait pas la prétention d'être une évaluation précise des conséquences d'une telle catastrophe. La réflexion faite et les hypothèses posées visaient à estimer, à partir des données disponibles, ce que pourrait être la contamination la pire pouvant provenir du lieu d'enfouissement, et cela, sachant qu'il s'agissait d'un scénario d'accident apparaissant peu vraisemblable en termes de probabilité d'occurrence. Dans l'évaluation réalisée sur les deux bassins, nous avons considéré le volume de sédiments sur le fond comme présentant la même composition et concentration en contaminants que celle des eaux de lixiviation, ce qui n'est certainement pas le cas. Cependant, nous avons considéré cette hypothèse comme conservatrice car nous avons de bonnes raisons d'estimer que les sédiments au fond des bassins n'atteindraient pas le lac, dans l'éventualité où un bris des bassins survenait. En effet, si ce scénario d'une brèche jusqu'au fond

jusqu'au fond du bassin devait se réaliser, la totalité ou une partie des boues seraient transportées vers l'aval. Considérant les volumes relativement petits des bassins et la vitesse d'écoulement plutôt faible en fin de vidange de bassin, la capacité de transport des sédiments lors de l'écoulement serait limitée. En ajoutant à cela la pente faible dans le secteur en question et de la présence d'une zone marécageuse en aval, nous posons l'hypothèse que les sédiments accumulés sur le fond des bassins ne se rendraient pas jusqu'au lac Lovering et sédimenteraient avant, dans l'étang aux Castors.

Une demande de vérification de cette hypothèse a été adressée aux experts en la matière du Ministère. Il nous fera plaisir de fournir à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement l'information en question dès qu'elle nous aura été livrée.

Par ailleurs, si l'hypothèse la plus conservatrice selon laquelle les boues des bassins se rendent au lac Lovering est retenue, aucune donnée qualitative et quantitative sur celles-ci ne nous permettrait d'évaluer cet impact. En effet, la hauteur des boues et leurs caractéristiques physicochimiques ne sont pas documentées. On pourrait toutefois présumer qu'une sédimentation d'une partie importante de celles-ci se ferait à l'embouchure du ruisseau sans nom dans le lac.